



Délais de prescription pour faute

Par **creat**, le **15/01/2018 à 20:35**

Bonsoir,
Mon employeur, le patron de l'entreprise, me reproche une faute datant d'il y a 7 mois.
Cette faute est d'avoir utilisé un véhicule de l'entreprise hors de mes horaires et de l'avoir détérioré.
Il dit avoir été au courant tardivement des faits.
Hors le directeur juridique de l'entreprise était au courant, car il s'est occupé des démarches avec l'assurance.
Dès lors, le patron peut-il me reprocher les faits car il dit l'avoir appris il y a moins de deux mois ? Ou mon directeur juridique fait office de représentant de l'entreprise et donc le délais de prescription est passé ?
Aurait-il du lui même avertir le patron de l'entreprise dans les bons délais ?
Merci à vous, bonne soirée.

Par **Visiteur**, le **15/01/2018 à 21:57**

Bsr,
Aucune notion de prescription dans ce cas que vous évoquez.

Par **creat**, le **15/01/2018 à 22:11**

[citation]Bsr,
Aucune notion de prescription dans ce cas que vous évoquez.[/citation]
Pourtant mon directeur juridique est mon supérieur hiérarchique. Il n'a pas mis au courant le propriétaire de l'entreprise de son plein gré. J'ai pour ma part en toute transparence, communiqué les informations à mon supérieur.
Doit-il prouver qu'il n'était pas au courant ? Il me paraît très simpliste qu'il dise qu'il ne le savait pas durant ces 7 mois alors que son directeur juridique est sensé le tenir au courant de ce qu'il se passe dans l'entreprise.
Merci pour votre message pragma.